



CEPD COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 31 mars 2005

**"Construire une nouvelle institution":
Le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) présente
son premier rapport annuel (2004)**

Peter Hustinx, le Contrôleur européen de la protection des données et Joaquín Bayo Delgado, Contrôleur adjoint, ont présenté aujourd'hui leur premier rapport annuel (2004).

La nouvelle institution indépendante est partie de zéro, mais grâce à l'aide du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, les premières étapes ont été franchies avec succès. "Il y a un an, il n'y avait rien si ce n'est une base légale et les deux membres fraîchement nommés à la tête de la nouvelle autorité. Aujourd'hui, nous sommes entourés d'une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de personnes qui assure la protection des données au niveau européen" a déclaré Peter Hustinx avec une certaine satisfaction. Le CEPD est désormais en mesure d'accomplir sa mission avec une efficacité toujours plus grande. Le rôle du CEPD tel que décrit dans le Règlement (CE) 45/2001 est triple : "contrôle", "consultation" et "coopération".

C'est une nouvelle expérience pour les institutions et organes communautaires d'être liés par des normes de protection des données et d'être contrôlés à ce sujet. L'entière mise en oeuvre de la législation est devenue maintenant urgente. En effet, Monsieur Hustinx a déclaré que "l'Union Européenne ne peut pas se permettre de ne pas tenir ses engagements par rapport à des règles qu'elle s'est imposée et qu'elle a imposé à ses Etats membres, et qui sont présentes dans le traité constitutionnel en cours de ratification".

Le CEPD a l'intention de devenir un acteur principal dans les débats sur la liberté, la sûreté et la sécurité au 21^{ème} siècle. Ainsi l'institution a-t-elle pris position dans le débat sur le casier judiciaire et sur le système d'informations sur les visas. "D'autres avis sur la rétention des données, la surveillance électronique, et Schengen II, sont attendus dans un futur proche" a dit le Contrôleur, qui se présente lui même comme un acteur incontournable du processus législatif européen.

"Mon ambition est de promouvoir un haut niveau de protection des données dans toutes les politiques européennes" ajoute Monsieur Hustinx. Ceci indique clairement que le thème de la protection des données aura une place essentielle dans l'ordre du jour européen pour les mois et années à venir. Par ailleurs, la Cour de Justice des Communautés européennes soutient une large interprétation de la mission du CEPD. Monsieur Hustinx conclut : "un nombre croissant d'activités de l'Union européenne requiert une utilisation licite des données personnelles. La protection des données doit être considérée comme une condition de leur succès".

Pour [plus d'information](#), visitez notre site.

Le document stratégique sur le rôle de conseil du CEPD est disponible :
<http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/edps/site/mySite/lang/en/pid/21>